

Objet : Programme de formation continue des courtiers en placement, accréditation pour le cycle 2022-2023

L'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI) examine les programmes offerts par le sous-comité sur la formation du Groupe consultatif de la conduite des affaires, de la conformité et des affaires juridiques (le Groupe consultatif) et accrédite ceux qui sont conformes à ses Règles visant les courtiers en placement et règles partiellement consolidées (Règles CPPC) sur la formation continue.

La présente lettre de l'OCRI atteste que le programme suivant du Groupe consultatif répond aux exigences de la Règle 2700 des Règles CPPC et donne droit à des crédits de formation continue.

Programme : **T+1: Compliance Best Practices** (en anglais seulement)

Date du programme : **30 novembre 2023**

Le sous-comité sur la formation du Groupe consultatif émettra une attestation de participation contenant des précisions sur l'accréditation du programme.

Cordialement,

L'équipe de l'Assurance des compétences

Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI), division des courtiers en placement